



# PAR EHPAD

Pilote : Laure BROCHARD



## POURQUOI UN PAR EHPAD ?

- La sinistralité AT-MP des EHPAD est préoccupante et ne cesse d'augmenter.
- En 2017, 109 accidents du travail pour 1000 salariés ont été recensés alors que la moyenne nationale s'établie à 33.4
- Les principales causes d'AT sont les manutentions manuelles (70%) et les chutes (15%).
- Sinistralité sur 2015-2016-2017 en Alsace – Moselle :
  - 2273 AT avec arrêt
  - 311 MP
  - Dépenses :13 974 000€



## POURQUOI UN PAR EHPAD ?

- Caractéristiques de ce secteur professionnel :
  - Indice de fréquence et taux de gravité parmi les plus élevés
  - Absentéisme maladie > à la moyenne nationale
  - Implication physique et psychique dans le travail
  - Augmentation du niveau de dépendance des résidents
  - Nombre de salariés en progression
  
- L'amélioration des conditions de travail est une condition essentielle de la qualité de service aux résidents et à leur famille ainsi qu'à l'attractivité du secteur.
  - Enjeu social, humain et économique



## EN QUOI CONSISTE L'ACTION ?

Accompagner les directions d'EHPAD dans la mise en place d'une démarche de prévention par :

- Constitution d'une offre de service :
  - Site internet CARSAT Alsace – Moselle  
<https://www.carsat-alsacemoselle.fr/home/entreprises/prevenir-vos-risques-professionnels/par-secteur-dactivite-1/ehpad.html>
  - Boîte à outils : sera accessible prochainement sous le même lien
  
- Réalisation d'un état des lieux:
  - cible : TMS Pros EHPAD + rencontre/sollicitation des établissements



# EN QUOI CONSISTE L'ACTION ?

- Définition d'un socle minimum d'exigences à atteindre

Axe de travail	Niveau d'exigence	Chapitre boîte à outils
Pilotage de la démarche de prévention	Engagement et Pilotage par la direction	Pilotage de la démarche de prévention- Dirigeant
Evaluation des Risques Professionnels	Démarche structurée et évaluée, s'appuyant sur la participation des salariés y compris les services annexes permettant de construire un plan d'actions.	Evaluation des risques professionnels (EvRP)
Analyse des Accidents du Travail	Analyse des causes profondes selon méthode structurée (exemple : méthodologie de l'arbre des causes) avec plan d'actions.	Analyse des Accidents du Travail
Formation aux aides techniques	Les salariés sont formés et recyclés régulièrement à l'utilisation des aides techniques. Une liste à jour des personnes formées existe.	Formation - Salariés
Intégration des nouveaux	Un parcours d'intégration est instauré - Présence d'une procédure - Tutorat organisé - Formation au poste de travail.	Accueil des nouveaux
Utilisation d'aides techniques	Le matériel, adapté, est disponible à proximité immédiate du lieu d'utilisation (ex. : Aides techniques adaptées dans chaque chambre (ex. rail) ou lieu d'utilisation, des LPMS sont disponibles pour relever les personnes ayant chuté au sol.	R 471 Equipements - Aides techniques



## EN QUOI CONSISTE L'ACTION ?

- Collaboration avec les partenaires de ce secteur d'activité : ARS Agence Régionale de Santé, CD Conseil Départemental, Organismes de Formation, Fournisseurs de matériel...
- Organisation de manifestations d'information et de sensibilisation
- Développer une culture de prévention au sein des établissements dans le but d'améliorer les conditions de travail.



# LES AIDES FINANCIÈRES : SUBVENTION PREVENTION TPE

- AIDE ET SOIN A LA PERSONNE EN ETABLISSEMENT (à venir)
- TMS PROS DIAGNOSTIC
- TMS PROS ACTION



# LES AIDES FINANCIÈRES : CONTRAT DE PRÉVENTION

CNO « Activités du secteur de l'hébergement, de l'aide et du soin à la personne »  
(Valable jusqu'en 03/2022)

- Mesure répondant à l'un des objectifs suivants :
  - développement d'une culture de prévention dans les établissements et entreprises
  - prévention des risques liés à la manutention d'objets ou de personnes
  - prévention des chutes et des glissades
  - prévention du risque chimique, biologique, routier
  - les risques psychosociaux
- Formation de l'ensemble de la ligne hiérarchique (HAPA, PRAP2S, Salarié désigné...)
- Engagement de communication et de valorisation sur la mesure aidée par le contrat





**Pour toute information complémentaire, nous vous invitons à vous rapprocher du Service Prévention de la CARSAT Alsace-Moselle :**

**Pilote : Laure BROCHARD**

**Tél. 03 88 14 33 55**

**[laure.brochard@carsat-am.fr](mailto:laure.brochard@carsat-am.fr)**

**Contact entreprise 57**

**Tél. 03 87 66 86 22**

**Contact entreprise 67**

**Tél. 03 88 14 33 80**

**Contact entreprise 68**

**Tél. 03 69 45 10 12**